

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, LE 19 SEPTEMBRE 2018, À 19 H 30.

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 DEMANDES VERBALES**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 15 août 2018
 - 4.2 Séance extraordinaire du 29 août 2018
 - 4.3 Séance extraordinaire du 5 septembre 2018
- 5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1 Liste des chèques – approbation
 - 5.2 Stagiaire en loisirs, culture et tourisme – embauche
 - 5.3 Stagiaire en urbanisme – embauche
 - 5.4 Règlements d'emprunt numéros 1198-2018 et 1214-2018 – emprunts temporaires
 - 5.5 Avis de motion – règlement numéro 1220-2018 décrétant des travaux de rénovation du bâtiment communautaire sis au 34, 1^{ière} Avenue et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 1 819 845 \$ à cette fin
 - 5.6 Dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1220-2018 décrétant des travaux de rénovation du bâtiment communautaire sis au 34, 1^{ière} Avenue et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 1 819 845 \$ à cette fin
 - 5.7 Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes – Désignation d'une répondante
 - 5.8 Installation d'une clôture – 61, rue Audrey (lot 4 928 289) – demande de partage de coûts
 - 5.9 Installation d'une clôture – 5, rue Pierre-Lambert – demande de partage de coûts
 - 5.10 Chambre de commerce du Grand Joliette – adhésion – renouvellement
 - 5.11 Roy Laporte, avocats – honoraires
 - 5.12 Application des règlements 1155-2016 et 1178-2017 relativement au programme de mise aux normes des installations septiques
- 6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Adoption – règlement numéro 1222-2018 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville
 - 6.2 Avis de motion – règlement numéro 1223-2018 régissant le stationnement sur certains terrains privés de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies
 - 6.3 Dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1223-2018 régissant le stationnement sur certains terrains privés de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies

- 6.4 Réfection infrastructures et travaux de voirie – rue Brûlé – soumissions – adjudication
- 6.5 Réhabilitation du réseau d'eau potable par gainage structural – rue Gauthier nord – soumissions – adjudication
- 6.6 Réhabilitation de la conduite sanitaire sur la rue Gauthier nord – Service Infraspéc inc. – certificat de paiement no 1
- 6.7 Réfection des infrastructures sur la rue Curé-Rondeau, entre les 1^{ère} et 2^e Avenues, et du stationnement du Carrefour culturel – Généreux Construction inc. – décompte progressif no 1
- 6.8 Réfection de la rue Pierre entre les 1^{ère} et 3^e Avenues – Les Entreprises Généreux – certificat de paiement no 1
- 6.9 Réfection de pavage – avenues des Hêtres et des Cyprès – 9306-1380 Québec inc. (Asphalte général inc.) – certificat de paiement no 2
- 6.10 Réfection du pavage – avenues des Hêtres et des Cyprès – phase 1 – avenant au mandat à GBI experts-conseils inc.

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Adoption – règlement numéro 1218-2018 ayant pour but la fermeture d'un ancien chemin désaffecté, désigné par le lot numéro 6 259 723 du Cadastre du Québec
- 7.2 Adoption – règlement numéro 1221-2018 ordonnant la fermeture d'une partie d'emprise de la rue L'Assomption
- 7.3 Adoption second projet – règlement numéro 1219-2018 modifiant le règlement de zonage 300-C-1990 en procédant à l'agrandissement de la zone R-3 310 à même une partie de la zone R-5 318 se trouvant sur la rue Gauthier, au sud de la rue Jetté
- 7.4 Avis de motion – règlement numéro 1154-1-2018 amendant le règlement numéro 1154-2016 aux fins d'ajouter une nouvelle disposition concernant la collecte des encombrants
- 7.5 Dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1154-1-2018 amendant le règlement numéro 1154-2016 aux fins d'ajouter une nouvelle disposition concernant la collecte des encombrants
- 7.6 Étude de PIIA – projet d'aménagement extérieur – Les Aménagements Fleur'O'Pavé – 191, rue Joseph-M.-Parent
- 7.7 Étude de PIIA – projet d'installation d'enseignes sur bâtisse – Plomberie Spec 360 – 215-225, rue Joseph-M.-Parent
- 7.8 Étude de PIIA – projet d'aménagement enseignes extérieures – Brasserie Le Ranch – 215, rue des Entreprises
- 7.9 Étude de PIIA – projet d'installation enseigne extérieure – Parro Info – 299, boulevard Antonio-Barrette
- 7.10 Étude de PIIA – projet d'installation d'enseignes extérieures – Brûlerie du Roy – 96-102, rue des Entreprises
- 7.11 Étude de PIIA – projet d'agrandissement de bâtisse et aménagement des stationnements extérieurs – Gilles Malo inc. – 96-102, rue des Entreprises
- 7.12 Étude de PIIA – projet installation d'enseigne – CANAC
- 7.13 Bornes de recharge pour véhicules électriques – stationnement du Carrefour culturel – acquisition

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

- 8.1 Hommage à Dominique Courchesne – policier prairiquois décédé en devoir
- 8.2 Service des incendies – rapport des mois de mai et juin 2018
- 8.3 Centre de femmes Marie-Dupuis – adhésion – renouvellement
- 8.4 Maison des Jeunes Café-Rencontre – contribution financière – animateur
- 8.5 Société d'histoire de Joliette – brunch bénéfice
- 8.6 École des Prairies – remise de rubans
- 8.7 Souper de la Solidarité – contribution financière
- 8.8 Demande de subvention du CREVALE – élus d'un jour

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

- 9.1 Soccer hiver 2018 – subvention
- 9.2 Programmation de loisirs – automne 2018 – ajouts
- 9.3 Hopla! – inscriptions été 2018 – recommandation de paiement
- 9.4 Camp de jour – modifications – embauche spécialistes

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

11. AUTRES SUJETS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie
monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain
madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Absence motivée :

monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame

Participent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Carol Henri et madame Sylvie Malo, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Suzanne Dauphin ouvre la séance à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

526-09-2018

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

3. DEMANDES VERBALES

La demande verbale suivante est soumise à la considération du conseil municipal :

Monsieur Claude Laroche du 132, 3^e Avenue, nous informe qu'il fait des démarches auprès d'Hydro-Québec depuis près de quatre (4) ans pour faire enlever un vieux poteau électrique dans la ligne arrière de son terrain, mais sans succès. Il précise que les fils n'ont pas encore été transférés de l'ancien au nouveau poteau. Lorsqu'il vérifie sa requête sur le site internet d'Hydro-Québec, il est indiqué que son dossier est à l'étude et que la date des travaux est à déterminer. Il place des appels à répétition et on lui dit que ça devrait être fait alors que ça ne bouge pas. Il demande à la Ville d'intervenir pour faire avancer son dossier.

Madame Dauphin demande à monsieur Laroche de nous fournir ses coordonnées ainsi que le numéro de sa requête à Hydro-Québec pour que la Ville puisse faire le suivi et s'assurer que son dossier se règle rapidement.

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 15 août 2018

527-09-2018

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 août 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 août 2018 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

4.2 Séance extraordinaire du 29 août 2018

528-09-2018

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 29 août 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 29 août 2018 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

529-09-2018

4.3 Séance extraordinaire du 5 septembre 2018

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 5 septembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 5 septembre 2018 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

530-09-2018

5.1 Liste des chèques – approbation

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 1^{er} août au 19 septembre 2018 inclusivement et totalisant une somme de 1 020 673,83 \$.

531-09-2018

5.2 Stagiaire en loisirs, culture et tourisme – embauche

ATTENDU la recommandation de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, concernant l'embauche d'une personne stagiaire en loisirs, culture et tourisme pour la période de janvier à août 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies autorise l'embauche d'un ou une stagiaire universitaire oeuvrant dans le domaine du loisirs, de la culture et/ou du tourisme pour une période s'échelonnant du 14 janvier au 23 août 2019 et que le salaire soit fixé selon un montant forfaitaire de 12 500 \$, le tout suivant la recommandation de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie;

Que madame Amélie Arbour soit autorisée à réaliser les démarches nécessaires afin d'embaucher un ou une stagiaire pour l'année 2019.

532-09-2018

5.3 Stagiaire en urbanisme – embauche

ATTENDU la résolution numéro 207-04-2018 relative à l'embauche de monsieur Samuel Labonville à titre de stagiaire en urbanisme;

ATTENDU QUE le besoin d'une ressource pour assistance au service inspection persiste;

ATTENDU les nouvelles disponibilités de monsieur Labonville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE prolonger la période d'embauche de monsieur Samuel Labonville à titre de stagiaire en urbanisme, à raison d'un maximum de 16 heures par semaine, le tout déterminé selon les besoins de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies.

5.4 Règlements d'emprunt numéros 1198-2018 et 1214-2018 – emprunts temporaires

533-09-2018

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a adopté le règlement numéro 1198-2018 décrétant des travaux de réfection des infrastructures et de voirie sur la rue Brûlé, entre la rue Gauthier nord et la 1^{ère} Avenue, et pourvoyant à un emprunt de 889 404 \$ à ces fins, lequel a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) en date du 30 juillet 2018;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le règlement numéro 1214-2018 décrétant des travaux d'inspection des conduites et regards d'égout sanitaire sur diverses rues de la Ville et pourvoyant à un emprunt de 136 809 \$ à cette fin, lequel a reçu l'approbation du MAMOT en date du 21 août 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser des emprunts temporaires auprès de la Caisse Desjardins de Joliette d'une somme respective n'excédant pas 100 % de chacun des montants autorisés par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en vertu des règlements numéros 1198-2018 et 1214-2018;

DE faire ces emprunts selon les termes de l'entente de services bancaires en vigueur entre la Caisse Desjardins de Joliette et la Ville;

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document requis ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

5.5 Avis de motion – règlement numéro 1220-2018 décrétant des travaux de rénovation du bâtiment communautaire sis au 34, 1^{ière} Avenue et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 1 819 845 \$ à cette fin

534-09-2018

Monsieur Serge Landreville donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1220-2018 décrétant des travaux de rénovation du bâtiment communautaire sis au 34, 1^{ière} Avenue et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 1 819 845 \$ à cette fin.

5.6 Dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1220-2018 décrétant des travaux de rénovation du bâtiment communautaire sis au 34, 1^{ière} Avenue et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 1 819 845 \$ à cette fin

535-09-2018

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1220-2018 décrétant des travaux de rénovation du bâtiment communautaire sis au 34, 1^{ière} Avenue et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 1 819 845 \$ à cette fin.

5.7 Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes – Désignation d'une répondante

536-09-2018

ATTENDU QUE la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes*, a été sanctionnée le 18 octobre 2017;

ATTENDU QUE les municipalités sont assujetties à cette loi et qu'à cet égard, elles doivent désigner, au sein de leur personnel, un répondant en matière d'accommodement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

Que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, soit désignée à titre de répondante en matière d'accommodement.

5.8 Installation d'une clôture – 61, rue Audrey (lot 4 928 289) – demande de partage de coûts

537-09-2018

ATTENDU QU'une demande est déposée par madame Élisabeth Coutu pour le partage du coût d'installation d'une clôture en maille de chaîne de 1,2 mètre avec recouvrement vinylique entre sa propriété sise au 61, rue Audrey (lot 4 928 289) et le passage piétonnier entre les rues Audrey et Deshaies qui y est contigu;

ATTENDU QUE la section de la propriété de madame Élisabeth Coutu qui borne le passage piétonnier entre les rues Audrey et Deshaies totalise 9,3 mètres;

ATTENDU la recommandation du 15 août 2018 de monsieur Serge Adam, directeur des Services techniques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accepte de payer à madame Élisabeth Coutu une somme de 207,28 \$, représentant 50 % du coût de la section de clôture installée entre sa propriété et le passage piétonnier entre les rues Audrey et Deshaies, cette somme incluant toutes taxes applicables;

QUE ce paiement soit effectué suite à l'exécution des travaux d'installation de la clôture et au dépôt de la facture finale.

5.9 Installation d'une clôture – 5, rue Pierre-Lambert – demande de partage de coûts

538-09-2018

ATTENDU QU'une demande est déposée par monsieur Gaétan Lefebvre pour le partage du coût d'installation d'une clôture en maille de chaîne de 1.2 mètre avec recouvrement vinylique entre sa propriété sise au 5, rue Pierre-Lambert, et le parc de la rue Nicole-Mainville, soit le lot numéro 4 928 308 du cadastre du Québec qui y est contigu;

ATTENDU QUE la section de la propriété de monsieur Gaétan Lefebvre qui borne le parc de la rue Nicole-Mainville totalise 9,6 mètres;

ATTENDU la recommandation du 12 septembre 2018 de monsieur Serge Adam, directeur des Services techniques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accepte de payer à monsieur Gaétan Lefebvre une somme de 182,60 \$ représentant 50 % du coût de la section de clôture installée entre sa propriété et le parc de la rue Nicole-Mainville, soit le lot numéro 4 928 308 du cadastre du Québec, cette somme incluant toutes taxes applicables;

QUE ce paiement soit effectué suite à l'exécution des travaux d'installation de la clôture et au dépôt de la facture finale.

5.10 Chambre de commerce du Grand Joliette – adhésion – renouvellement

539-09-2018

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à la Chambre de commerce du Grand Joliette pour 2018-2019 et d'acquitter la cotisation de 201,21 \$, taxes incluses, s'y rapportant.

540-09-2018

5.11 Roy Laporte, avocats – honoraires

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Roy Laporte inc. avocats, pour la conseiller en matière de relations de travail et que des factures d'honoraires professionnels sont ainsi produites par cette firme d'avocats;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Roy Laporte inc. avocats les honoraires professionnels totalisant un montant de 172,47 \$, soit :

Honoraires pour services professionnels rendus jusqu'au 31 juillet 2018	114,98 \$
Honoraires pour services professionnels rendus jusqu'au 6 septembre 2018	57,49 \$

541-09-2018

5.12 Application des règlements 1155-2016 et 1178-2017 relativement au programme de mise aux normes des installations septiques

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté les règlements 1155-2016 et 1178-2017 relativement à la création et au financement d'un programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE la Ville désire par ce programme, encourager les propriétaires à se conformer au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (RRQ, c.Q-2, r.22);

ATTENDU QU'il y a lieu de préciser l'interprétation de certaines clauses des règlements, de manière à s'assurer que l'admissibilité au programme encourage le plus grand nombre possible de propriétaires concernés à aller de l'avant avec la mise aux normes de leurs installations septiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

Que les propriétaires dont la classification était conforme lors de la réalisation de l'inventaire et de la caractérisation des installations sanitaires réalisées au cours de l'été 2015 et qui aujourd'hui nous confirment dans un rapport signé par un professionnel qu'ils ne sont plus conformes, soient admissibles au programme, ainsi qu'à la subvention de 1 000 \$ en autant qu'ils se conforment en tout point aux exigences dudit programme et qu'ils déposent leur demande dans les délais prescrits;

Que l'aide financière consentie sous forme d'avance de fonds englobe tous les coûts reliés aux travaux, notamment ceux qui impliquent la réfection d'un puits artésien, en autant que la nécessité de ces travaux nous soit confirmée à l'intérieur d'un rapport signé par un professionnel.

6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Adoption – règlement numéro 1222-2018 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville

En vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1222-2018 ainsi que sa portée.

542-09-2018

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été adopté lors de la séance extraordinaire tenue le 29 août 2018 concernant le règlement numéro 1222-2018 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement numéro 1222-2018 modifiant le règlement numéro 932-2009, tel qu'amendé, régissant le stationnement dans les rues de la Ville, avec modifications;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

6.2 Avis de motion – règlement numéro 1223-2018 régissant le stationnement sur certains terrains privés de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies

543-09-2018

Monsieur Jean-Guy Forget donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1223-2018 régissant le stationnement sur certains terrains privés de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies.

6.3 Dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1223-2018 régissant le stationnement sur certains terrains privés de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies

544-09-2018

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1223-2018 régissant le stationnement sur certains terrains privés de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies.

6.4 Réfection infrastructures et travaux de voirie – rue Brûlé – soumissions – adjudication

545-09-2018

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées en ce qui a trait au projet de réfection des infrastructures et des travaux de voirie sur la rue Brûlé, entre la rue Gauthier et la 3^e Avenue;

ATTENDU QUE cinq soumissions ont été déposées et ouvertes publiquement le 17 septembre 2018, à savoir :

Généreux Construction inc.	1 015 022,30 \$
BLR Excavation inc.	1 046 054,40 \$
Les Excavations Michel Chartier inc.	1 066 119,48 \$
Les Terrassements Multi-paysages inc.	1 095 333,94 \$
Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides)	1 263 553,38 \$

ATTENDU QUE monsieur David Perrault, ingénieur de GBI experts-conseils inc., a procédé à l'analyse des soumissions reçues et qu'il émet sa recommandation dans une lettre datée du 18 septembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adjuger à Généreux Construction inc. le contrat pour l'exécution des travaux de réfection des infrastructures et des travaux de voirie concernant la rue Brûlé, ladite compagnie ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 1 015 022,30 \$;

Que la soumission soit répartie de la façon suivante :

- que les dépenses inhérentes à la section 1.0 et 2.0 du bordereau de soumission estimées à 816 517,30 \$ soient affectées au règlement 1198-2018;
- que les dépenses inhérentes à la section 3.0 du bordereau de soumission estimées à 198 505,00 \$ soient affectées au règlement 1207-2018.

D'autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, à signer les documents contractuels se rapportant à ces travaux.

6.5 Réhabilitation du réseau d'eau potable par gainage structural – rue Gauthier nord – soumissions – adjudication

546-09-2018

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées en ce qui a trait à la réhabilitation du réseau d'eau potable par gainage – rue Gauthier nord décrétés au règlement numéro 1216-2018;

ATTENDU QUE trois soumissions ont été déposées et ouvertes publiquement le 17 septembre 2018, à savoir :

Sanexen Services Environnementaux inc.	491 403,15 \$
Aquarehab (Canada) inc.	601 393,98 \$
Foraction inc.	810 000,00 \$

ATTENDU QUE monsieur Marc-Antoine Giguère, ingénieur junior de Parallèle 54 Expert-Conseil inc., a procédé à l'analyse des soumissions reçues et qu'il émet sa recommandation dans une lettre datée du 18 septembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adjuger à Sanexen Services Environnementaux inc. le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable par gainage – rue Gauthier nord, ladite compagnie ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 491 403,15 \$;

QUE cette adjudication soit conditionnelle à l'obtention de l'approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du règlement d'emprunt numéro 1216-2018;

D'autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, à signer les documents contractuels se rapportant à ces travaux.

6.6 Réhabilitation de la conduite sanitaire sur la rue Gauthier nord – Service Infraspéc inc. – certificat de paiement no 1

547-09-2018

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Service Infraspéc inc. l'exécution de travaux dans le cadre de la réhabilitation de la conduite sanitaire sur la rue Gauthier nord;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de David Perrault, ingénieur de GBI experts-conseils inc., et que ce dernier émet le certificat de paiement no 1 et en recommande le paiement dans sa lettre du 21 août 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Service Infraspéc inc. la somme de 292 423,79 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1209-2018.

6.7 Réfection des infrastructures sur la rue Curé-Rondeau, entre les 1^{ère} et 2^e Avenues, et du stationnement du Carrefour culturel – Généreux Construction inc. – décompte progressif no 1

548-09-2018

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Généreux Construction inc. l'exécution de travaux dans le cadre de la réfection des infrastructures sur la rue Curé-Rondeau, entre les 1^{ère} et 2^e Avenues, et du stationnement du Carrefour culturel;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de Pierre Chartrand, ingénieur de C.L.A. Experts-conseils inc., et que ce dernier émet le certificat de décompte progressif no 1 et en recommande le paiement dans sa lettre du 6 septembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Généreux Construction inc. la somme de 564 787,27 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1199-2018.

6.8 Réfection de la rue Pierre entre les 1^{ère} et 3^e Avenues – Les Entreprises Généreux – certificat de paiement no 1

549-09-2018

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Les Entreprises Généreux l'exécution de travaux dans le cadre de la réfection de la rue Pierre, entre les 1^{ère} et 3^e Avenues;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Marc-Antoine Valois, ingénieur de Parallèle 54 Expert-Conseil inc., et que ce dernier émet le certificat de paiement no 1 et en recommande le paiement dans sa lettre du 12 septembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Les Entreprises Généreux la somme de 243 800,30 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1204-2018.

6.9 Réfection de pavage – avenues des Hêtres et des Cyprès – 9306-1380 Québec inc. (Asphalte général inc.) – certificat de paiement no 2

550-09-2018

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à 9306-1380 Québec inc. (Asphalte général inc.) l'exécution de travaux dans le cadre de la réfection de pavage sur les avenues des Hêtres et des Cyprès;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Olivier Fréchette, ingénieur de GBI experts-conseils inc., et que ce dernier émet le certificat de paiement no 2 et en recommande le paiement dans sa lettre du 9 août 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à 9306-1380 Québec inc. (Asphalte général inc.) la somme de 19 901,40 \$, cette dépense étant imputable aux règlements numéros 1116-2015 et 1182-2017.

6.10 Réfection du pavage – avenues des Hêtres et des Cyprès – phase 1 – avenant au mandat à GBI experts-conseils inc.

551-09-2018

ATTENDU QUE, dans le cadre du projet de réfection du pavage sur les avenues des Hêtres et des Cyprès – phase 1, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a requis GBI experts-conseils inc. d'effectuer la surveillance de chantier supplémentaire puisque l'entrepreneur a dépassé le délai prévu au devis pour la période de construction;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le mandat initial pour tenir compte de ces services supplémentaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser un budget additionnel de 5 250 \$ au mandat de GBI experts-conseils inc. concernant le dossier no J11484, imputable au règlement numéro 1116-2015.

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

7.1 Adoption – règlement numéro 1218-2018 ayant pour but la fermeture d'un ancien chemin désaffecté, désigné par le lot numéro 6 259 723 du Cadastre du Québec

En vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1218-2018 ainsi que sa portée.

552-09-2018

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été adopté lors de la séance régulière tenue le 15 août 2018 concernant le règlement numéro 1218-2018 ayant pour but la fermeture d'un ancien chemin désaffecté, désigné par le lot numéro 6 259 723 du Cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement numéro 1218-2018 ayant pour but la fermeture d'un ancien chemin désaffecté, désigné par le lot numéro 6 259 723 du Cadastre du Québec, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

7.2 Adoption – règlement numéro 1221-2018 ordonnant la fermeture d'une partie d'emprise de la rue L'Assomption

En vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1221-2018 ainsi que sa portée.

553-09-2018

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé et qu'un projet a été adopté lors de la séance régulière tenue le 15 août 2018 concernant le règlement numéro 1221-2018 ordonnant la fermeture d'une partie d'emprise de la rue L'Assomption;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le règlement numéro 1221-2018 ordonnant la fermeture d'une partie d'emprise de la rue L'Assomption, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

7.3 Adoption second projet – règlement numéro 1219-2018 modifiant le règlement de zonage 300-C-1990 en procédant à l’agrandissement de la zone R-3 310 à même une partie de la zone R-5 318 se trouvant sur la rue Gauthier, au sud de la rue Jetté

554-09-2018

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D’adopter le second projet de règlement numéro 1219-2018 modifiant le règlement de zonage 300-C-1990 en procédant à l’agrandissement de la zone R-3 310 à même une partie de la zone R-5 318 se trouvant sur la rue Gauthier, au sud de la rue Jetté, sans modifications.

7.4 Avis de motion – règlement numéro 1154-1-2018 amendant le règlement numéro 1154-2016 aux fins d’ajouter une nouvelle disposition concernant la collecte des encombrants

555-09-2018

Madame Nicole Chevalier donne l’avis de motion suivant :

Prenez avis qu’à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1154-1-2018 amendant le règlement numéro 1154-2016 aux fins d’ajouter une nouvelle disposition concernant la collecte des encombrants.

7.5 Dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1154-1-2018 amendant le règlement numéro 1154-2016 aux fins d’ajouter une nouvelle disposition concernant la collecte des encombrants

556-09-2018

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De déposer et d’adopter le projet de règlement numéro 1154-1-2018 amendant le règlement numéro 1154-2016 aux fins d’ajouter une nouvelle disposition concernant la collecte des encombrants.

7.6 Étude de PIIA – projet d’aménagement extérieur – Les Aménagements Fleur’O’Pavé – 191, rue Joseph-M.-Parent

557-09-2018

ATTENDU la demande d’étude de plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l’immeuble situé au 191, rue Joseph-M.-Parent;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet l’aménagement extérieur et l’installation de panneaux solaires à la place d’affaires de Fleur’O’Pavé, située au 191, rue Joseph-M.-Parent;

ATTENDU l’analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d’urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble situé au 191, rue Joseph-M.-Parent, ayant pour objet l'aménagement extérieur et l'installation de panneaux solaires à la place d'affaires de Fleur'O'Pavé;

7.7 Étude de PIIA – projet d'installation d'enseignes sur bâtisse – Plomberie Spec 360 – 215-225, rue Joseph-M.-Parent

558-09-2018

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de situé au 215, rue Joseph-M.-Parent;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet l'installation d'une enseigne sur la bâtisse du 215-225, rue Joseph-M.-Parent;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble situé au 215, rue Joseph-M.-Parent, ayant pour objet l'autorisation d'une enseigne sur cette bâtisse.

7.8 Étude de PIIA – projet d'aménagement enseignes extérieures – Brasserie Le Ranch – 215, rue des Entreprises

559-09-2018

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 924 883 et situé au 215, rue des Entreprises;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet l'aménagement de deux enseignes extérieures sur la propriété située au 215, rue des Entreprises;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 924 883 et situé au 215, rue des Entreprises, ayant pour objet l'aménagement de deux enseignes extérieures sur cette propriété.

7.9 Étude de PIIA – projet d'installation enseigne extérieure – Parro Info – 299, boulevard Antonio-Barrette

560-09-2018

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble situé au 299, boulevard Antonio-Barrette;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet l'installation d'une enseigne extérieure sur la propriété au 299, boulevard Antonio-Barrette;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble situé au 299, boulevard Antonio-Barrette, ayant pour objet l'installation d'une enseigne extérieure sur cet immeuble.

7.10 Étude de PIIA – projet d'installation d'enseignes extérieures – Brûlerie du Roy – 96-102, rue des Entreprises

561-09-2018

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble situé au 96-102, rue des Entreprises;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet l'installation d'enseignes extérieures au 96-102, rue des Entreprises;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble situé au 96-102, rue des Entreprises, ayant pour objet l'installation d'enseignes extérieures sur cet immeuble conditionnellement à ce que la mention « café | resto » n'apparaisse pas sur ces enseignes afin de ne pas confondre l'usage autorisé à cet emplacement.

7.11 Étude de PIIA – projet d'agrandissement de bâtisse et aménagement des stationnements extérieurs – Gilles Malo inc. – 96-102, rue des Entreprises

562-09-2018

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble situé au 96-102, rue des Entreprises;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet l'agrandissement de la bâtisse et l'aménagement des stationnements extérieurs au 96-102, rue des Entreprises;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble situé au 96-102, rue des Entreprises, ayant pour objet l'agrandissement de cette bâtisse et l'aménagement des stationnements extérieurs.

7.12 Étude de PIIA – projet installation d'enseigne – CANAC

563-09-2018

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble situé au 2100, boulevard Firestone Est;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de modifier l'implantation de l'enseigne sur poteau approuvée à la séance du 20 juin 2018 qui sera érigé sur l'immeuble ci-dessus décrit;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble situé au 2100, boulevard Firestone Est, ayant pour objet l'implantation d'une enseigne sur poteau qui sera érigé sur l'immeuble ci-dessus décrit.

7.13 Bornes de recharge pour véhicules électriques – stationnement du Carrefour culturel – acquisition

564-09-2018

Il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'entériner la dépense au montant de 8 097 \$, plus les taxes, concernant l'acquisition de bornes de recharge pour véhicules électriques pour l'aménagement du stationnement du Carrefour culturel, le tout selon la proposition d'AddÉnergie technologies inc. déposée en date du 19 juillet 2018;

QUE la dépense découlant de la présente résolution soit imputable au règlement numéro 1199-2018.

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

8.1 Hommage à Dominique Courchesne – policier prairiquois décédé en devoir

565-09-2018

ATTENDU le décès du prairiquois monsieur Dominique Courchesne, agent de police de la Régie intermunicipale de Joliette, survenu le 3 octobre 1998 alors qu'il était en service;

ATTENDU QUE l'année 2018 marquera le 20^e anniversaire de ce triste événement;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire perpétuer sa mémoire de façon permanente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies crée un espace dans la bande linéaire du quartier Riverain en y installant une plaque commémorative ainsi qu'un aménagement paysager, en mémoire du jeune prairiquois monsieur Dominique Courchesne, décédé alors qu'il était en service.

8.2 Service des incendies – rapport des mois de mai et juin 2018

Madame Marie-Christine Laroche dépose les rapports du Service des incendies en ce qui a trait aux interventions réalisées sur le territoire municipal au cours des mois de mai et juin 2018.

8.3 Centre de femmes Marie-Dupuis – adhésion – renouvellement

Étant susceptible d'être en conflit d'intérêt sur le présent sujet, la conseillère Marie-Christine Laroche s'abstient de participer aux délibérations.

566-09-2018

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies au Centre de femmes Marie-Dupuis pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 et d'acquitter la cotisation de 15 \$ s'y rapportant.

8.4 Maison des Jeunes Café-Rencontre – contribution financière – animateur

567-09-2018

ATTENDU QUE la Maison des jeunes Café-Rencontre 12-17 inc. sollicite de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la reconduction de sa contribution financière pour le salaire de l'animateur du samedi pour les périodes du 18 au 31 mars 2018 ainsi que du 1^{er} avril au 23 juin 2018;

ATTENDU la recommandation du 4 septembre 2018 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder une aide financière à la Maison des jeunes Café-Rencontre 12-17 inc. d'un montant de 2 520 \$ représentant 60 % du salaire de l'animateur engagé par l'organisme au cours des périodes du 18 au 31 mars 2018 ainsi que du 1^{er} avril au 23 juin 2018.

568-09-2018

8.5 Société d'histoire de Joliette – brunch bénéfice

IL est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies entérine la décision de retenir 2 billets pour participer à un brunch bénéfice au profit de la Société d'histoire de Joliette qui s'est tenu le 16 septembre 2018;

QUE la Ville entérine également la dépense au montant de 110 \$ à la Société d'histoire de Joliette en paiement des billets retenus.

569-09-2018

8.6 École des Prairies – remise de rubans

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies est invitée à soutenir l'École des Prairies dans son désir de reconnaître les efforts des élèves au moyen de rubans reconnaissant une valeur prônée par l'école;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE fournir les rubans pour les élèves méritants, représentant une somme de 300 \$, et d'assister à la remise des rubans correspondant à la valeur choisie par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies.

570-09-2018

8.7 Souper de la Solidarité – contribution financière

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies est invitée à participer au souper organisé au profit de l'organisme Souper de la Solidarité qui se tiendra le mardi 2 octobre 2018;

ATTENDU QUE les membres du conseil ne pourront y participer, mais jugent opportun de contribuer financièrement à l'événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder une aide financière de 100 \$ au Souper de la Solidarité afin d'aider ce dernier à soutenir les cuisines collectives et activités de pastorale du diocèse de Joliette.

571-09-2018

8.8 Demande de subvention du CREVALE – élus d'un jour

ATTENDU QUE la CREVALE offre une subvention pour réaliser des activités qui favoriseront la persévérance scolaire;

ATTENDU QUE dans ce contexte, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire déposer un projet intitulé « élus d'un jour », selon lequel un étudiant en enseignement sera embauché afin de permettre à des enfants de 6^e année de se familiariser avec les services municipaux et de jouer le rôle d'élus municipaux;

ATTENDU QU'en lien avec la persévérance scolaire, les enfants seront invités à démontrer un dépassement de soi pour « mériter » leur place lors de cette journée;

ATTENDU QUE la subvention demandée au CREVALE permettra de réaliser le guide pédagogique pour l'animation de cette journée, confectionner le matériel pédagogique et la validation par une enseignante d'expérience;

ATTENDU QUE la Ville assumera les frais de la tenue de l'activité, soit en salaire et aliments, pour un montant de 700\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, soit autorisée à déposer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, une demande de subvention au CREVALE;

D'approuver le budget au montant de 700 \$ pour la tenue de cette journée « élus d'un jour ».

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

572-09-2018

9.1 Soccer hiver 2018 – subvention

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a prévu subventionner la pratique du soccer en assumant les frais de surface du Centre multisports de Lanaudière;

ATTENDU la recommandation du 30 août 2018 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies subventionne les frais de surface dédiés à la pratique de soccer pour les jeunes Prairiquoises et Prairiquois inscrits à l'Association de soccer pour l'année 2018-2019 de la façon suivante, savoir :

	Frais d'association à payer par le parent	Frais de surface assumé par la Ville	Nombre de joueurs (basé sur 2017-2018)	Montant total Ville
Micro-soccer	120 \$	125 \$	10	1 250 \$
Centre de développement	110 \$	135 \$	15	2 025 \$
Centre de perfectionnement	170 \$	315 \$	10	3 150 \$
Gardien de but	125 \$	150 \$	1	150 \$
				6 575 \$

QUE les inscriptions des jeunes prairiquois inscrits aux sessions automne et hiver de soccer devront se prendre au Service des loisirs et des saines habitudes de vie afin que le montant subventionné soit déduit de l'inscription.

573-09-2018

9.2 Programmation de loisirs – automne 2018 – ajouts

ATTENDU QUE le conseil municipal a approuvé, par sa résolution numéro 502-08-2018, la programmation de loisirs pour l'automne 2018;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des ajouts à la programmation, soit l'activité de cheerleading et l'atelier sur les pousses et germinations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'ajouter l'activité de cheerleading et l'atelier sur les pousses et germinations à la programmation de loisirs – automne 2018, lesquels se lise comme suit :

ENFANTS DU PRIMAIRE

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Cheerleading 	10 part. X 25 \$ = 250,00 \$	Professeure : Marylie Béliveau
5-12 ans	50 % = <u>247,80 \$</u>	10 h X 40\$ = 400,00 \$
NOUVEAUTÉ	Total : 497,80 \$	A.S = 72,00 \$
Début le 10 octobre 2018		Frais d'admin 5 % = <u>23,60 \$</u>
Min : 10 Max : 15		Total : 495,60 \$

ADULTES ET ADOLESCENTS

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Atelier sur les pousses et germinations Le 13 octobre 2018 Min : 8 Max : 12	8 part. X 37,75 \$ = <u>302,00 \$</u>	Professeur : Richard De Montigny – Vert demain
	Total : <u>302,00 \$</u>	5 h X 50 \$ = 250,00 \$
		Frais d'admin. 5% = 12,50 \$
		TOTAL : <u>262,50 \$</u>
		Total avec taxes : 301,80 \$

574-09-2018

9.3 Hopla! – inscriptions été 2018 – recommandation de paiement

ATTENDU QUE Hopla! a soumis à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la liste des inscriptions des jeunes prairiquois et prairiquoises inscrits aux cours de gymnastique pour la saison été 2018;

ATTENDU QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, a vérifié ladite liste et recommande, dans sa note du 6 septembre 2018, le paiement de 50 \$ au bénéfice de l'élève inscrite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville verse une contribution de 50 \$ pour l'élève inscrite aux cours de gymnastique offerts par Hopla! pour la saison été 2018.

575-09-2018

9.4 Camp de jour – modifications – embauche spécialistes

ATTENDU QU'aux termes des résolutions 195-03-2018 et 246-04-2018, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a autorisé la tenue de camps de jour spécialisés;

ATTENDU QU'il y a lieu d'entériner l'embauche de certains spécialistes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'entériner l'embauche de monsieur Alexandre Ducharme pour des ateliers de percussion à un taux horaire de 65 \$ de l'heure pour un total de 8 heures, et de payer ainsi à ce dernier un montant total de 520 \$;

D'entériner l'embauche de monsieur Félix Trudel, spécialiste de football, afin d'offrir le camp sportif, à un taux horaire de 25 \$ de l'heure pour un total de 35 heures, et de payer ainsi à ce dernier un montant total de 875 \$;

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

11. AUTRES SUJETS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

576-09-2018

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 20 h 01.

Sylvie Malo
Greffière

Suzanne Dauphin
Mairesse